



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16<sup>e</sup> séance du mardi 17 mars 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Sevgi KOYUNCU et consorts : « Pour la reconnaissance du statut du Rojava et la protection des populations civiles » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

*et adopte*

les résolutions de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal invite la Municipalité de Lausanne à rappeler l'importance du respect du droit international humanitaire et de la protection des populations civiles dans le cadre de l'attaque du gouvernement syrien sur le Rojava »

« Le Conseil communal invite la Municipalité de Lausanne à adopter une déclaration reconnaissant politiquement le statut d'autonomie Rojava et à appeler à sa protection internationale »

« Le Conseil communal invite la Municipalité de Lausanne, compte tenu de son statut particulier de ville hôte du Traité de Lausanne, à interpellier la Confédération afin qu'elle reconnaisse officiellement le Rojava »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi dix-sept mars deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :